

SEANCE ordinaire du 17 novembre 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 10/11/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à M. Patrice LARONZE
Mme Maria DRABOWICZ = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à Mme Agnès GRILLOT

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 039_2023

Tarifs Salle des Fêtes Paul Cornu pour 2024

Nous vous rappelons ceux pour cette année 2023 :

- . Associations Commune (1 location gratuite / an) = 120 €
- . Associations Extérieures WE = 450 €
- . Associations Extérieures semaine (mardi, mercredi et jeudi sauf 1^{er} jeudi du mois) = 130 €
- . Particuliers Commune WE = 280 €
- . Particuliers Extérieurs WE = 450 €
- . Vin d'honneur Particuliers Commune = 130 €
- . Vin d'honneur Extérieurs = non louée

Les frais d'électricité et de chauffage sont portés à 0,25 € le kw/h et facturés pour chaque location.

Les frais de lavage sont inclus aux tarifs de location.

Une annexe avec les tarifs concernant la vaisselle et le matériel (en cas de casse ou de disparition) est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire ces tarifs pour 2024.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND

TARIFS VAISSELLE ET MATERIEL SALLE DES FETES		
Lieu	Désignation	Tarif unitaire en cas de casse ou de perte
BAR	Percolateur	180 €
	Bouilloire électrique	40 €
	Tire-bouchon décapsuleur	5 €
	Coupe à champagne	2 €
	Verre ballon	2 €
	Verre ordinaire	2 €
	Tasse à café	3 €
	Mug à tisane	3 €
	Pichet en grès	15 €
	Pot à eau en verre	10 €
	Entonnoir Inox	15 €
	Pot à lait	10 €
	Sucrier Inox	5 €
	Plateau de service	10 €
TOILETTES	Table à langer	300 €
CUISINE	Micro-ondes	200 €
	Plateau micro ondes	30 €
	Assiette plate	4 €
	Assiette creuse	4 €
	Assiette à fromage	4 €
	Couteau	2 €
	Fourchette	2 €
	Cuillère à soupe	2 €
	Cuillère à café	2 €
	Couteau à steak	3 €
	Trancheuse à pain	20 €
	Plat Inox rond	20 €
	Panière à pain Inox	10 €
	Saladier en verre	10 €
	Econome	3 €
	Couteau à légumes	12 €
	Gros couteau à viande	20 €
Gros couteau à pain	15 €	
Fourchette à viande inox	15 €	

TARIFS VAISSELLE ET MATERIEL SALLE DES FETES		
Lieu	Désignation	Tarif unitaire en cas de casse ou de perte
CUISINE	Paire de ciseaux	5 €
	Décapsuleur	5 €
	Tire-bouchon	5 €
	Cuillère à service inox	5 €
	Pince à aliments	10 €
	Fouet	10 €
	Spatule Inox	15 €
	Petite louche à sauce	10 €
	Plat Inox ovale	30 €
	Casserole petite	50 €
	Casserole moyenne	65 €
	Casserole grande	80 €
	Couvercle chaudron	30 €
	Grosse marmite alu	200 €
	Planche à découper	40 €
	Louche moyenne	15 €
	Grosse louche	20 €
	Grosse cuillère à sauce	10 €
SCENE	Lecteur DVD	100 €
	Platine CD	300 €
	Table de mixage	500 €
	Micro	150 €
	Câble PC	30 €
SALLE	Enceinte	600 €
	Ecran de projection	2 400 €
	Vidéoprojecteur + Objectif	4 700 €
	Chaise	60 €

Rappel : le matériel de vidéoprojection reste uniquement à dispositions des associations. Selon l'article "3-Responsabilité" du règlement de mise à disposition de la Salle des Fêtes, les frais de remise en état pour cause de dégradations seront entièrement à la charge du locataire.

Vu le Maire,

